

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 48636 du 29 septembre 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2024729S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu la circulaire n° 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le bordereau d'envoi n° 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

<b>Dupont</b> Ingrid	NIGEND : 180 279
<b>Le Caër</b> Céline	NIGEND : 226 533
<b>Bouazzi</b> Anas	NIGEND : 226 482
<b>Desmet</b> Sabrina	NIGEND : 226 504
<b>Mérieau</b> Laurène	NIGEND : 226 548
<b>Loigerot</b> Jonathan	NIGEND : 226 542
<b>Gagnon</b> Catherine	NIGEND : 227 042
<b>Mathieu</b> Sophie	NIGEND : 227 874
<b>Leroy</b> Julien	NIGEND : 227 868
<b>Nalry</b> Corine	NIGEND : 228 116
<b>Robert</b> Audrey	NIGEND : 228 987
<b>Marcelin</b> Angélique	NIGEND : 228 959
<b>Dousset</b> Séverine	NIGEND : 228 925
<b>Descombes</b> Virginie	NIGEND : 228 923
<b>Viarouge</b> Aurélie	NIGEND : 229 007
<b>Jolly</b> Fabien	NIGEND : 228 942
<b>Desnau</b> Éloïse	NIGEND : 229 615
<b>Verrier</b> Samantha	NIGEND : 230 080
<b>Arnault</b> Mélanie	NIGEND : 230 354
<b>Forestier</b> Bérangère	NIGEND : 230 395
<b>Landré</b> Julie	NIGEND : 230 921

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*adjoint au directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
O. COURTET